

À l'attention des membres  
du Comité de quartier n° 4  
Bourg-Vieux – Bouvardière - Volouise

**Dossier suivi par :**  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 16  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 28 septembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 7 juin dernier, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.

#### **La Plaine :**

Il est évoqué de nouveau la question de la circulation dans la plaine et notamment sur les chemins de Beauplan et de Bouvaret, la circulation devenue dense rend très dangereuse les promenades à pied, de plus, l'état de ces voiries rend la circulation difficile et peu sécuritaire.

**=> Réponse formulée lors de la visite :** La remise en état de ces chemins de plaine risque d'accentuer les vitesses et l'insécurité pour les usagers en modes doux (piétons, cycles, ...)

Un consensus se dégage sur le fait de ne pas refaire les enrobés sur ces voies car cela ne ferait qu'aggraver les problèmes de vitesse avec le risque d'augmentation de la circulation sur ce secteur, ce qui n'est pas souhaitable.

#### **Volouise :**

A la demande du CQ, la Ville a réalisé suite à la visite de quartier de 2021 et aux travaux d'assainissement du Pays Voironnais, un resserrement de l'entrée de Bouvardière depuis la plaine (Ecluse provisoire – GBA). La visite permet de faire un bilan de cet aménagement provisoire et de valider son aménagement définitif avec une extension de cette dernière de 2 mètres à l'amont de part et d'autre de la rue de Bouvardière.

Est aussi évoqué le déplacement de la signalisation pour diriger le flux venant de la plaine vers la Gare via le chemin des Seites (panneau TOUTES DIRECTIONS en plus de la mention existante Voreppe Centre).

**=> Réponse formulée lors de la visite :** La chicane a été réalisée en dure par les services de la ville en 2022.

*La solution d'accompagnement de la signalisation par un marquage au sol "guidant" les véhicules vers la gare ne peut être réalisé au regard de la configuration du carrefour et des risques de conflits des différents mouvements autorisés sur le dit carrefour (Pb de sécurité).*

Est ensuite évoqué la question de la sécurité des biens et des personnes qui semble se dégrader sur le quartier, augmentation du nombre de cambriolage ou d'effraction de propriété privée.



Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

[voreppe@ville-voreppe.fr](mailto:voreppe@ville-voreppe.fr)  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

**=> Réponse formulée lors de la visite** : cf. Stat données par Monsieur le Maire

Les membres du CQ signalent un problème de visibilité sur la sortie de l'impasse des Saules sur l'Avenue Maréchal Leclerc et demande la suppression des places de stationnement en face du carrefour.

**=> Réponse formulée lors de la visite** : afin d'améliorer la sortie de l'impasse des Saules (tourne à droite), il conviendrait de supprimer la place de Stationnement située au Sud du portail 421 Avenue A. Malaraux. Avis favorable

Le CQ évoque la problématique du non respect du cahier des charges du lotissement et du PLU quant au respect de la réglementation des prescriptions de hauteur et de transparence imposée des clotures.

**=> Réponse formulée lors de la visite** : Un consensus se dégage sur le fait qu'il est compliqué tant pour la copropriété que par la ville de faire respecter ces prescriptions - procédures contentieuses lourdes si pas d'accord amiable. A ce titre il est précisé que la ville réfléchit à l'évolution du règlement permettant à la fois de répondre aux besoins d'intimité des habitants tout en conservant une certaine transparence sur une partie de la clôture notamment le long des voies publiques. Ces évolutions seront intégrées lors d'une prochaine évolution du PLU.

Les membres du CQ signalent les nuisances générées par la circulation sur l'avenue André Malraux et à l'intersection de la rue Charles Gabriel Pravaz.

**=> Réponse formulée lors de la visite** : La Ville a déjà réalisé des comptages sur le secteur qui font état d'un trafic modéré avec une augmentation des flux sur A Malraux via G Pravaz.

Pour ce qui concerne les vitesses, la vitesse moyenne de jour s'établit entre 30 et 41 Km/h et une V85 (Vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des véhicules) entre 37 et 49 Km/h.

**=> Réponse formulée lors de la visite** : la commune a réalisé une synthèse de ces comptages annexée à la présente.

Se repose la question des aménagements qui avaient été proposés par la Ville :

- Réorganisation du stationnement en alternat (pair / impair) depuis l'impasse Charles de Foucauld jusqu'au n°736 avenue André Malraux,
- Suppression du « cédez le passage » impasse Hippolyte Flandrin et création d'un STOP sur André Malraux afin de ralentir les vitesses.

**=> Réponse formulée lors de la visite** : La ville rappelle que ces aménagements n'ont pas été réalisés car, la consultation des riverains réalisée fin 2020 n'avait pas permis d'aboutir à un consensus sur la suppression du « cédez le passage » impasse Hippolyte Flandrin et création d'un STOP sur André Malraux afin de ralentir les vitesses qui aurait été efficace dans l'objectif recherché de réduction des vitesses.

Au regard de la demande du CQ **et après leur accord**, la ville programmera ces aménagements avec la mise en place du stop tel que proposé ... en gommant sur cette portion la bande d'axe afin d'augmenter l'incertitude pour les conducteurs et faire baisser les vitesses.

Les membres du CQ signalent un problème d'affaissement de chaussée avenue A. Malraux au droit du n°709

**=> Après visite sur place**, même si la voirie n'est pas dans un très bon état il n'apparaît pas opportun d'intervenir ponctuellement sans risquer d'autres désordres plus gênants (gestion des eaux et profil en long de la voirie).

Les membres du CQ signalent un problème de stationnement sur le trottoir rue Jean Moulin (côté pair) et demandent si il n'est pas possible d'enlever les quilles côté pair pour permettre le stationnement et d'éviter ce stationnement sauvage ...

**=> Après visite sur place**, les quilles et le zebra ont été mis en place pour permettre la sortie des véhicules des deux portails situés côté pair. Il n'est donc pas possible d'enlever ces quilles au risque de recréer ce problème.

Les membres du CQ signalent le très mauvais état des bancs situés sur les espaces verts au pied des bâtiments d'Alpes Isère Habitat (Ex OPAC)

=> **Après recherche**, les bancs sont situés sur les terrains d'Alpes Isère Habitat, un courrier leur sera adressé en ce sens.

Les membres du CQ remercient la Ville d'avoir remplacé les barrières bois du Square Dominique Villars

=> **Réponse formulée lors de la visite** : Après avoir évoqué plusieurs propositions, un accord de l'ensemble des participants se dégage pour un remplacement "à l'identique" (opération à chiffrer et à programmer).

Le CQ soulève le manque de places de stationnement à proximité immédiate du square générant un stationnement "sauvage" et dangereux le long des barrières bois sur le trottoir et la chaussée.

=> **Réponse formulée lors de la visite** : Une réflexion sera engagée par la ville pour étudier la création d'environ 5 places sur l'espace vert en face du square et sera présenté au CQ avant mise en oeuvre.

Les membres du CQ s'interrogent sur le domianalité de la Placette rue du Mal. Leclerc

=> **Après recherche**, la placette est bien publique.

Les membres du CQ évoquent le problème de déjections canines sur l'espace public de Volouise

=> **Réponse formulée lors de la visite** : Dans le cadre de la campagne de communication engagée par la Ville, il est proposé de prendre contact avec Monsieur Leconte pour rajouter quelques affiches dans Volouise.

Les membres du CQ signalent de nouveau les difficultés pour traverser l'Avenue du 11 Novembre et demandent la création d'un passage piéton sur cette avenue au droit de l'immeuble "la Parenthèse".

=> **Réponse formulée lors de la visite** : En terme de sécurité, la traversée de la 1075 à cet endroit devrait au regard du trafic constaté être sécurisée par un îlot central mais la configuration de la voie ne le permet pas. Il y a de plus un conflit avec les accès au Super U. Il n'est donc pas envisageable de créer un passage piéton à cet endroit. Les piétons doivent utiliser les passages piétons existants sécurisés avec les feux en amont ou en aval.

Un problème de visibilité est évoqué au niveau du carrefour de Bouvardière / Avenue du 11 Novembre par rapport à la végétation présente sur le terrain de "la Parenthèse"

=> **Réponse formulée lors de la visite** : Un courrier sera adressé à la copropriété pour leur demander de tailler la haie.

## **Bourg Vieux :**

Observation du "virage" aménagé à l'entrée de Bourg Vieux, les membres du CQ indiquent de nouveau qu'il aurait été souhaitable que dans le cadre des aménagements de restructuration du quartier de Bourg Vieux d'assurer la continuité piétonne depuis Rue de Bourg Vieux vers l'Allée des Fougères par un cheminement piétonnier "en pied de talus" afin d'atténuer la pente pour les usagers au lieu du trottoir réalisé en bordure de Voirie.

=> **Réponse formulée lors de la visite** : Les aménagements étant déjà réalisés, la ville rappelle que le rapport coût / bénéfice ne plaide pas en faveur d'une reprise de ces aménagements. Il est de plus signalé que dans le cadre du projet un accès Personnes à mobilité réduite (PMR) est aménagé dans le prolongement du Rif Vacher afin de faciliter l'accès des habitants.

Il est demandé de mettre en place aux deux entrées de la cité des panneaux-plans avec le nom des rues, le nom des bâtiments, voir un "bienvenue" pour orienter les habitants et visiteurs ?

=> **Réponse formulée lors de la visite** : Pas d'objection sur le principe. La Ville va solliciter Pluralis pour la mise en place des panneaux

Les participants s'interrogent sur la vidéoprotection et les possibilités d'extension du réseau, ainsi que sur la vidéo verbalisation ?

=> **Réponse formulée lors de la visite** : La ville réalise actuellement les travaux d'extension du réseau sur les points stratégiques arrêtés avec la Gendarmerie. Il n'est pas envisagé à ce jour d'étendre le réseau dans toutes les rues de Voreppe. La commune a approuvé au Conseil municipal l'usage de la vidéoprotection pour la vidéo verbalisation pour les infractions suivantes :

- non port de ceinture de sécurité homologuée,
- usage d'un téléphone tenu en main,
- usage de voies et chaussées réservées à certaines catégories de véhicules (pistes cyclables, voie de bus...),
- franchissement ou chevauchement des lignes continues,
- dépassement dangereux d'un autre véhicule,
- circulation en sens interdit,
- non respect des signalisations imposant l'arrêt des véhicules (feu rouge ou panneau stop)
- infractions au stationnement,
- non port du casque pour les véhicules en ayant obligation,

#### **Autres :**

Les participants s'interrogent sur l'entretien de la Voie verte qui permet de rejoindre les digues de l'Isère et notamment des barrières bois dégradées au niveau du passage sous l'autoroute.

=> **Réponse formulée lors de la visite** : La Voie verte de Roize entre le Giratoire du même nom et les digues de l'Isère et de gestion départementale. La ville interviendra auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour leur demander de remettre en état ces dispositifs.

**Le lundi 24 octobre 2022 à 18h30** – en salle du conseil municipal, une rencontre inter-quartier (animateurs, membres et élus référents) est prévue. Lors de cette rencontre seront abordés le projet d'extinction de l'éclairage public ainsi que le bilan des comités de quartier de l'année écoulée.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Nadia MAURICE



Conseillère municipale déléguée  
aux personnes âgées et au logement  
Élue référente du quartier 4

Charly PETRE



Adjoint en charge de la prévention du cadre de vie  
de la vie des quartiers, de la proximité et de la  
communicationcommunication

## Annexe : Synthèse des comptages du secteur

| Année                     | Voie               | Emplacement                     | Sens               | DMJO<br>TV | V85<br>TV | Observations                             |
|---------------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|------------|-----------|--|
| 2022<br>Du 14 au 23 / 05  | André Malraux      | N°270<br>Impasse Claude Debussy | Vers 11 Novembre   | 400        | 43        | 17 VJ / 2021                             |
| 2022<br>Du 14 au 23 / 05  | André Malraux      | N°270<br>Impasse Claude Debussy | Depuis 11 Novemb   | 492        | 46        | 130 VJ / 2021                            |
| 2021<br>Du 21 au 29 / 01  | André Malraux      | N°270<br>Impasse Claude Debussy | Vers 11 Novembre   | 417        | 44        |  |
| 2021<br>Du 21 au 29 / 01  | André Malraux      | N°270<br>Impasse Claude Debussy | Depuis 11 Novemb   | 622        | 49        |  |
| 2020<br>Du 30/11 au 7/12  | André Malraux      | Impasse Charles de Foucauld     | Depuis Mal Leclerc | 215        | 36        |  |
| 2020<br>Du 30/11 au 7/12  | André Malraux      | Impasse Charles de Foucauld     | Vers Mal Leclerc   | 211        | 36        |  |
| 2015<br>Du 23/09 au 02/10 | André Malraux      | Impasse Charles de Foucauld     | Depuis Mal Leclerc | 297        | 41        |  |
| 2015<br>Du 23/09 au 02/10 | André Malraux      | Impasse Charles de Foucauld     | Vers Mal Leclerc   | 256        | 41        |  |
| 2014<br>Du 23/09 au 02/10 | André Malraux      | Impasse Charles de Foucauld     | Depuis Mal Leclerc | 288        | 39        | Pendant trx sur la RD ?                  |
| 2014<br>Du 23/09 au 02/10 | André Malraux      | Impasse Charles de Foucauld     | Vers Mal Leclerc   | 486        | 43        | Pendant trx sur la RD ?                  |
| 2021<br>Du 8 au 15/06     | Rue de Bouvardière | Allée des Lucioles              | Vers la plaine     | 859        | 41        |  |
| 2021<br>Du 8 au 15/06     | Rue de Bouvardière | Allée des Lucioles              | Vers 11 Novembre   | 594        | 41        |  |
| 2021<br>Du 8 au 12/06     | Rue de Bouvardière | Hameau de Bouvardière           | Vers la plaine     | 1949       | 46        | attention que 4 Jours du Mardi au samedi |
| 2021<br>Du 8 au 12/06     | Rue de Bouvardière | Hameau de Bouvardière           | Vers 11 Novembre   | 1841       | 44        | attention que 4 Jours du Mardi au samedi |
| 2018<br>Du 18 au 25/05    | Rue de Bouvardière | Allée des treilles              | Vers la plaine     | 1017       | 51        |  |
| 2018<br>Du 18 au 25/05    | Rue de Bouvardière | Allée des treilles              | Vers 11 Novembre   | 809        | 51        |  |
| 2016<br>Du 12 au 19/05    | Rue de Bouvardière | Allée des treilles              | Vers la plaine     | 645        | 47        |  |
| 2016<br>Du 12 au 19/05    | Rue de Bouvardière | Allée des treilles              | Vers 11 Novembre   | 943        | 51        |  |
| 2014<br>Du 25/02 au 04/03 | Rue de Bouvardière | Allée des treilles              | Vers la plaine     | 669        | 48        |  |
| 2014<br>Du 03 au 24/04    | Rue de Bouvardière | Allée des treilles              | Vers 11 Novembre   | 833        | 47        |  |
| 2014<br>Du 03 au 24/04    | Chemin des Seites  | Après Bouvardière               | Vers la Gare       | 381        | 49        | Après l'Aménagement de la Voie Verte     |